



### SANTE – SECURITE

#### Mise à jour du plan national de gestion des vagues de chaleur

Une instruction interministérielle du 18 juin 2024 associée au plan national de gestion des vagues de chaleur mis à jour viennent d'être publiés. Ils devraient permettre de renforcer l'efficacité de l'organisation en cas d'épisode de canicule. [Communiqué de presse](#)

#### TMD : nouvel appendice sur le transport de certains déchets dangereux issus des déchèteries

Un [arrêté du 3 juillet 2024](#) modifie certaines dispositions de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit arrêté TMD.

#### Travaux à proximité d'installations électriques : publication de trois arrêtés

Un arrêté fixe les conditions d'équivalence entre l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) et l'habilitation prévue à l'article R. 4544-32 du code du travail. Deux autres textes portent sur la prévention du risque électrique lié aux travaux d'ordre non électrique réalisés dans l'environnement d'ouvrages ou installations électriques sous tension aériens et souterrains.

[Arrêté du 5 juillet 2024](#) (public concerné : salariés exécutant des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement d'ouvrages ou installations électriques aériens ou souterrains).

#### Le compte AT/MP intègre le compte entreprise

Depuis le 2 juillet, le compte entreprise intègre les fonctionnalités du compte AT/MP. Il existe désormais un seul point d'entrée pour tous les services en ligne de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Maladie – Risques professionnels sur [net-entreprises.fr](#).

#### Risque routier professionnel : pour sensibiliser, le gouvernement publie les chiffres-clés

La prévention du risque routier professionnel figure parmi les priorités du Plan santé au travail 2021-2025, prévention qui doit notamment passer par une meilleure connaissance du sujet. Le plan énonce ainsi que « les données par secteur devront encore être précisées ». C'est ce qu'a fait le ministère du travail en publiant un [document présentant les chiffres clés](#) relatifs à ce risque.

#### Comment maîtriser les risques dans les travaux publics ?

Selon l'INRS, les conséquences financières globales des accidents du travail et des maladies professionnelles (coûts directs et indirects) sont estimées à 5 % du coût des ouvrages dans le secteur de la construction. Dans ce cadre et dans la continuité de la série de documents TOP (Thèmes opérationnels prioritaires), l'Assurance maladie Risques professionnels, en lien avec la Carsat Bretagne, a récemment publié un guide pratique sur la « [Maîtrise d'ouvrage travaux publics](#) ».

#### Amiante : guide d'application de la norme NF EN ISO 16000-7

L'arrêté du 4 juin 2024, qui modifie l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages, vient acter le remplacement du « Guide d'Application GA X 46-033 » par le « Fascicule de documentation FD X46-033 / Norme NF EN ISO 16000-7 - Partie 7 : « Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air ».

### ENVIRONNEMENT

#### Modification de certaines dispositions nationales relatives au transport terrestre des marchandises dangereuses

La déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses pourra désormais se faire via une procédure dématérialisée en ligne et non plus via un formulaire CERFA.

Procédure dématérialisée disponible sur le site internet du ministère chargé des transports terrestres de matières dangereuses (TMD, art. 7.3) : <https://www.datmd.din.developpement-durable.gouv.fr>

### **Certificats d'économies d'énergie : renforcement du programme ACTEE +**

Le [programme ACTEE +](#) (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), référencé PRO-INNO-66 et porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et par la SASU FNCCR, vise à développer les projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics.

### **Un nouveau label "bâtiment biosourcé" disponible dès septembre 2024**

**Décliné également en trois niveaux comme dans la version 2013, ce label relié à la RE2020 s'appuie sur l'unité de mesure qu'est le carbone biogénique stocké et sur les fonctions des produits biosourcés.**

Un [arrêté du 2 juillet 2024](#) modifie les conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé » prévu par l'article D. 171-6 du CCH et défini, à l'origine, par un arrêté du 19 décembre 2012 (Arr. 19 déc. 2012, NOR : ETL1239803A). Destiné toujours à promouvoir les matériaux d'origine biologique dans les nouveaux bâtiments (bois, chanvre, paille, plume, laine de mouton, etc.), ce texte a vocation à mettre le label en cohérence avec les exigences de la réglementation environnementale (RE2020). Il s'agit, pour les pouvoirs publics, d'initier davantage de labellisations, compte tenu du recours croissant aux matériaux bois et biosourcés dans la construction neuve.

### **Véhicules électriques : la Commission européenne prend des mesures préliminaires sur les importations chinoises**

Après neuf mois d'enquête minutieuse sur les subventions, la Commission européenne a imposé des droits compensatoires temporaires sur les importations de véhicules électriques à batterie (VEB) en provenance de Chine.

### **Fluides frigorigènes : modification du formulaire CERFA pour la fiche d'intervention**

Mise à jour du [formulaire CERFA n° 15497](#) et contenu de sa quatrième version. En effet, l'opérateur mentionné à l'article R. 543-76 du code de l'environnement doit utiliser ce formulaire pour établir la fiche d'intervention mentionnée à l'article R. 543-82 du code de l'environnement.

### **ICPE : l'arrêté sur les restrictions d'eau en période de sécheresse modifié**

Dans un souci de simplification, le texte modifie la détermination du volume de référence, cadre l'application des réductions des prélèvements d'eau et modifie l'outil de reporting.

Pour les ICPE soumises à autorisation et enregistrement, le cadre réglementaire relatif à la sécheresse évolue, avec la modification de l'arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction en période de sécheresse par [un arrêté du 3 juillet 2024](#).

### **Consultation publique : analyse de substances PFAS dans les émissions atmosphériques d'installations de traitements thermiques de déchets**

Un [projet d'arrêté](#) intensifie les efforts pour évaluer et réduire les risques associés aux substances PFAS, avec une mesure clé exigeant l'analyse des PFAS dans les émissions des installations de traitement thermique des déchets.

**Le projet d'arrêté propose les mesures suivantes :**

- l'obligation de mesurer et d'analyser 49 substances PFAS, du fluorure d'hydrogène, ainsi que des paramètres classiques dans les rejets atmosphériques des installations de traitement thermique des déchets, relevant d'au moins une des catégories suivantes dans la nomenclature des installations classées : 2770, 2771, 2971, 3520 ;
- des directives concernant les exigences des protocoles de prélèvement et d'analyse à suivre, incluant l'utilisation de laboratoires accrédités, des limites de quantification pour les substances PFAS, etc. ;
- des délais précis durant lesquels les exploitants des installations concernées doivent procéder aux prélèvements des substances, s'étendant de mi-2025 à fin 2027 conformément au plan d'actions interministériel ;
- des instructions concernant la transmission des résultats d'analyse pour assurer une communication adéquate des données obtenues.

### **Certificats d'économies d'énergie : modification de six programmes**

Quatre programmes favorisant l'usage du vélo pour les salariés, les enfants ou encore la livraison de colis sont prolongés jusqu'à la fin de l'année 2025. Deux programmes concernant la rénovation énergétique sont également révisés.

[Un arrêté du 8 juillet 2024](#) modifie six programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie mis en place dans le cadre de la cinquième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

### **Révision de la directive IED : pour une gestion globale et renforcée des émissions industrielles et d'élevage**

Entre renforcement des exigences en matière d'émissions et dérogations conditionnelles, cette [révision significative de la directive](#) aspire à concilier réduction de l'impact environnemental et innovation technique.